Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 22 (1976)

Heft: 2

Rubrik: Affaires fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

affaires fédérales

Allocution du jour de l'An prononcée par M. Rudolf Gnaegi, président de la Confédération

Chères concitoyennes,

chers concitoyens,

« Le président de la Confédération a le privilège de vous adresser ses bons vœux le 1er janvier et de vous faire part, en quelques mots, de ses préoccupations en ce début de l'année. Je souhaite que se maintienne tout au long de 1976, entre le peuple et le gouvernement, un dialogue vivant et fructueux. Nous devons, en effet, rester en étroit contact si nous voulons venir à bout des tâches nombreuses et importantes qui nous attendent.

« L'observateur de demain considérera, sans doute, l'année qui vient de prendre fin comme un tournant de notre histoire. Beaucoup de choses ont changé récemment, ce qui nous oblige à réviser notre manière d'être.

« L'été dernier ont pris fin des délibérations de la conférence pour la sécurité et la coopération en Europe, travaux auxquels notre pays a pris une part active. Quand bien même les résultats obtenus ne répondent pas entièrement à notre attente, nous pouvons les considérer comme un succès. Nous suivrons avec un optimiste prudent l'évolution future et souhaitons avant tout que les relations entre les peuples s'affermissent.

« Nous suivrons aussi, avec une vigilance toute particulière, la situation politico-militaire dans le monde. Au cours de l'année écoulée, il n'a malheureusement pas été possible d'éliminer les points chauds signalés un peu partout. De nouveaux foyers de tension ont même éclaté en d'autres lieux. Nous devons donc poursuivre notre politique de sécurité et notre préparation.

« La situation économique est préoccupante. Personne n'aurait pu penser que la période d'expansion que connaissait l'économie mondiale ferait place aussi soudainement à une grave récession, qui touche également notre pays. Ce revirement brutal de la situation économique a soulevé des problèmes sérieux dans le domaine de l'emploi. Il a toutefois montré aussi qu'au cours de ces années de prospérité, nous avions perdu le sens raisonnable et de la mesure. Cette négligence doit être aujourd'hui réparée et notre économie doit retrouver des bases saines dans l'intérêt d'un développement ordonné.

« Il faut pour cela réorganiser certains secteurs de l'économie au prix de sérieux efforts et même de sacrifices.

« La lutte contre le renchérissement a permis, en revanche, d'obtenir de bons résultats. Pour la première fois depuis juillet 1970, le taux d'inflation a été de nouveau inférieur à 4 %. C'est un bon signe non seulement pour la relance économique, mais aussi pour l'aptitude de notre pays à affronter courageusement des problèmes ardus et de persévérer dans la voie tracée.

« Nous sommes aujourd'hui placés dans la nécessité d'adapter aux nouvelles exigences nos institutions politiques et sociales. Il sera indispensable de fixer les priorités à tous les échelons de nos institutions et de renoncer à des tâches dont la réalisation est certes souhaitable, mais n'est pas indispensable.

« De telles mesures, qui en général ne sont guère populaires, doivent être admises et soutenues par tous, car nous sommes tous concernés. Une des tâches importantes à réaliser immédiatement consistera à donner à notre vie politique des formes qui encourageront notre peuple dans son ensemble à y participer plus activement.

« Les tâches à réaliser par priorité sont de deux natures. Tout d'abord, nous devons lutter à tout prix contre la récession économique. Les mesures prises à cet effet devront être encore renforcées et développées. Même si l'on peut entrevoir déjà certains signes de détente, il nous faut cependant rester prudents et ne pas croire que notre économie sera à même de surmonter ses difficultés d'un jour à l'autre. Sa convalescence ne peut se faire que pas à pas et ses progrès ne seront pas aussi rapides dans tous les secteurs. Il faudra continuer à porter une attention particulière à l'inflation et aux dangers qu'elle comporte.

« La seconde tâche urgente consistera à maintenir l'emploi. Cette tâche est particulièrement

importante chaque fois qu'il s'agit de prévenir le chômage de la jeune génération. Les mesures envisagées pour relancer l'économie et créer des emplois, aussi bien que l'amélioration de l'assurance-chômage, devront être menées à bien le plus rapidement possible.

« Le financement des tâches de nos collectivités publiques — Confédération, cantons et communes — est aussi un problème lancinant. Ces tâches se sont multipliées au cours des dernières années à un point tel que leur réalisation exige maintenant des sommes élevées. Ici aussi, nous devons nous modérer et faire un choix.

« J'en appelle à l'esprit de sacrifice et à la solidarité de chacun. Car l'état, s'il veut poursuivre l'accomplissement des tâches que notre peuple a jugées nécessaires et urgentes, ne doit pas être privé des ressources qui lui sont indispensables.

« Nous pouvons être maîtres de notre avenir, si nous comprenons les exigences nouvelles qui sont nées d'un monde nouveau.

« — Nous devons être conscients que l'état appartient à tous et qu'il travaille pour le bien de chacun.

« — Nous devons être conscients que les autorités de haut en bas de la hiérarchie sont animées de la ferme volonté de servir au mieux les intérêts de la communauté.

« — Nous devons être conscients que l'état et ses services doivent pouvoir compter sur la collaboration active et convaincue de chacun de nous.

« Et enfin, nous devons être conscients que notre pays n'est pas isolé, mais qu'il est membre de la grande communauté des nations au sein de laquelle nous désirons vivre en paix et en amitié. Et nous continuerons aussi à apporter aide et assistance aux pays qui en ont besoin.

« Les temps qui viennent vont nous mettre à l'épreuve. Nous subirons cette épreuve avec succès, si nous comprenons qu'il importe de placer le bien de la communauté au-dessus des intérêts particuliers. Aussi prendrons-nous, en ce premier jour de l'année, la résolution de nous efforcer de mettre ce bien commun au premier rang de nos préoccupations. Si nous le faisons du fond du cœur, nous aborderons cette année nouvelle avec le sentiment de mériter la protection de la providence.

« A tous, je souhaite une heureuse année. A tous ceux qui souffrent ou sont dans la détresse ou la solitude, j'exprime de tout cœur mes vœux d'amélioration de leur état et de guérison. Aux compatriotes de l'étranger, j'adresse le salut de la patrie qu'ils servent avec tant de fidélité au loin. Je salue amicalement aussi les étrangers qui travaillent chez nous ou qui viennent dans notre pays pour se reposer.

« Bonne année, chères concitoyennes et chers concitoyens ». (ats)

Les écoles suisses à l'étranger : en principe 30 pour cent de ressortissants helvétiques

Des dix-neuf écoles suisses à l'étranger, sept ne remplissent pas encore toutes les conditions légales, au sens de la nouvelle loi fédérale sur les écoles suisses à l'étranger, qui est entrée en vigueur le 1er janvier. Ce texte prévoit en particulier un appui plus large de la part de la Confédération et une surveillance accrue, exercée par le Département fédéral de l'intérieur.

La nouvelle loi prévoit que le nombre des élèves suisses dans les écoles en question ne doit pas être inférieur à 30 % de l'effectif total. Selon une statistique publiée dans le journal des enseignants de notre pays, cette proportion varie entre 90 % à Catane et 11 % à Bogota. Les écoles suisses fréquentées par moins de 30 % de nos compatriotes sont les suivantes : Florence (23 %), Gênes (15), Rome (28), Naples (15), Lima (28) et Santiago-du-Chili (28 %).

Comme le précise le journal des enseignants, les écoles en question bénéficieront d'un certain délai pour s'adapter aux exigences de la législation. Au Département fédéral de l'intérieur, on indique que la règle des 30 % vaudra spécialement pour les nouveaux établissements et leur sera strictement appliquée. Aucun délai n'a été fixé pour l'adaptation des écoles actuelles, diverses questions entrant en considération. Dans certains cas, en effet, les gouvernements font pression pour que les écoles suisses accueillent les enfants du pays. Dans d'autres, il faudrait revoir la structure des établissements, à Bogota par exemple où l'on ne dénombre que 11 % de nos compatriotes. Une commission mise sur pied par le Département fédéral de l'intérieur va se pencher sur la question.

ENTREPRISE GENERALE
DE PEINTURE

FRANCIS MONA

39, avenue de Seine
92500 Rueil-Malmaison
Tél. : 776-13-37

2 bis, rue de l'Oasis
92800 Puteaux
Tél. : 776-13-37

A la différence des établissements français ou allemands, les écoles suisses à l'étranger sont privées et placées sous la responsabilité des colonies suisses. Les écolages sont plus élevés pour les étrangers que pour les Suisses. La nouvelle loi prévoit que les directeurs et la majorité des maîtres principaux seront suisses et payés par la Confédération. Le Département fédéral de l'intérieur approuvera les budgets des différents établissements.

L'école suisse à l'étranger la plus ancienne est celle de Naples fondée en 1839, la plus récente est celle de Madrid, créée en 1970. La plus importante est celle de Bogota, qui compte 890 élèves et la plus petite, celle de Luino (Italie), qui en compte 32. (ats)

Nouveau billet de banque : « Au-delà de tout esprit nationaliste »

La Banque nationale est seule compétente pour l'émission des billets de banque, a répondu le Conseil fédéral à une question ordinaire urgente du conseiller national Oehen (an). Le parlementaire bernois demandait notamment au Gouvernement s'il était politiquement sage d'émettre un nouveau billet de 100 francs qui reproduit le portrait de l'architecte tessinois Francesco Borromini, ainsi que son œuvre la plus représentative, l'église San Ivo, à Rome. Le Conseil fédéral a ajouté qu'il n'était compétent que pour approuver la valeur monétaire des billets de banque.

Dans le cas présent, il a paru judicieux à la banque nationale d'illustrer la mémoire d'un des architectes les plus brillants de notre pays en reproduisant, au-delà de tout esprit étroitement nationaliste, son œuvre la plus remarquable, qui honore, à Rome, la Suisse et le Tessin.

De plus, il faudrait au moins quatre ans pour remplacer les nouveaux billets de 100 francs déjà imprimés, ce qui entraînerait au surplus une dépense totale de quelque 20 millions de francs. (ats)

Fondation Welti pour le drame 18e concours

La Fondation Welti pour le drame organise un concours ouvert à tous les écrivains suisses pour l'attribution d'un prix de 5000 francs, destiné à couronner une œuvre écrite sous la forme d'un drame au cours de ces trois dernières années.

Les conditions plus détaillées peuvent être obtenues auprès de la Fondation suisse Schiller à 8006 Zurich, Sonneggstr. 27.

L'œcuménisme en marche :

Réunion de représentants de différentes églises chrétiennes de la Suisse

Des représentants des différentes églises chrétiennes de la Suisse, des membres de la conférence des évèques et des responsables du synode 72 se sont rencontrés en décembre à Dulliken pour étudier l'avenir de l'oecuménisme en Suisse.

Etaient notamment présents mgr Léon Gauthier, évèque de l'église catholique chrétienne de Suisse, le pasteur Walter Sigrist, président de la Fédération des églises protestantes de Suisse, et, du côté catholique Nn. ss. Nestor Adam, évêque de Sion et président de la conférence épiscopale, Antoine Haenggi, évêque de Bâle, Jean Vonderach, évêque de Coire, et Pierre Mamie, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg.

Il s'agissait tout d'abord de tirer un bilan oecuménique du synode 72 et d'étudier comment la collaboration oecuménique qui s'était établie au cours du synode pouvait être poursuivie. M. l'abbé Ivo Fuerer, vicaire épiscopal à St-Gall, et M. le pasteur Edmond Sauty, de Genève, présentèrent de brefs exposés introductifs, dans la perspective des responsables du synode. M. l'abbé Albert Menoud, professeur à Fribourg, et M. le pasteur Hermann Herzog, de St-Gall, évoquèrent des problèmes oecuméniques qui n'ont pas trouvé de solution au synode. Enfin, M. Hanno Helbling, de Zurich, exposa l'importance et l'amplitude de cette assise des catholiques suisses.

Tous les participants à la réunion ont été unanimes pour admettre la haute valeur de l'apport des non-catholiques, experts ou délégués, au synode 72, qui est devenu ainsi un évènement oecuménique de première importance pour les églises chrétiennes en Suisse.

Une nouvelle conception de « bon-voisinage » s'est établie entre les différentes confessions, un devoir primordial s'impose dès maintenant : rechercher les voies et les moyens qui permettront de poursuivre cette étroite collaboration entre les églises chrétiennes de Suisse, et de réaliser et de développer les initiatives oecuméniques issues du synode 72. (ats)